



# Guide de candidature

COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU YUKON  
ÉLECTION PARTIELLE 2026



## ÉLECTIONS YUKON

**Élections Yukon** : Élections Yukon est un bureau indépendant de l'Assemblée législative, sous la direction du directeur général des élections, dont le mandat consiste à assurer la préparation et la tenue d'élections justes, impartiales et conformes à la loi.

Élections Yukon organise les élections territoriales des membres de l'Assemblée législative, conformément à la *Loi sur les élections*. L'organisme est également responsable de la tenue des élections des membres des conseils et des commissions scolaires, ainsi que des référendums scolaires, conformément à la *Loi sur l'éducation*.

## COORDONNÉES

<b>ÉLECTIONS YUKON</b>	
<b>Adresse</b> : 402, rue Hanson (2 <sup>e</sup> étage), Whitehorse	
<b>Téléphone</b> : 867-667-8683	<b>Courriel</b> : <a href="mailto:schools@electionsyukon.ca">schools@electionsyukon.ca</a>

## DATES CLÉS DE L'ÉLECTION DES COMMISSAIRES

<b>Jour</b>	<b>Date</b>	
<b>Jeudi</b>	2 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de la période de déclaration des candidatures; à partir de cette date, les déclarations de candidature peuvent être soumises à Élections Yukon.</li> <li>• Début de la période de demande de vote par correspondance.</li> </ul>
<b>Jeudi</b>	16 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élections Yukon acceptera les déclarations de candidature jusqu'à 12 h.</li> <li>• Fin de la période de présentation des candidatures à 12 h.</li> </ul>
<b>Vendredi</b>	17 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du vote en ligne (par Internet) à 10 h.</li> </ul>
<b>Lundi</b>	27 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Heure limite de présentation d'une demande de vote en ligne à 19 h. Heure limite d'enregistrement des votes à 20 h.</li> <li>• Heure limite de réception des bulletins de vote par correspondance au bureau d'Élection Yukon à 20 h.</li> </ul>
<b>Mardi</b>	28 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des votes à 12 h.</li> </ul>

## RENSEIGNEMENTS POUR LES PERSONNES CANDIDATES

Le présent guide vous aidera à participer en tant que candidate ou candidat au poste de commissaire de la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY).

**Rôle des commissaires :** La CSFY assure le leadership et la gouvernance du système d'éducation en langue française au Yukon. Les commissaires établissent les politiques qui régissent l'administration, la gestion et le fonctionnement des écoles dont ils sont responsables et offrent des programmes éducatifs aux élèves, conformément à la *Loi sur l'éducation*. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique de la CSFY et veillent à ce que la CSFY gère efficacement ses ressources.

Les commissaires doivent créer, maintenir et mettre en œuvre des principes directeurs qui répondent aux besoins de la CSFY et de ses écoles.

**Nombre de commissaires :** La CSFY compte cinq commissaires qui sont élus dans le cadre d'élections générales. En cas de vacance entre deux élections générales, des élections partielles sont tenues.

**Durée des mandats :** Les commissaires sont élus pour un mandat de trois ans. Ils reçoivent des honoraires pour leur participation aux réunions ordinaires.

**Direction du scrutin :** Lors d'élections générales, le directeur général des élections nomme les directrices et directeurs du scrutin des commissions scolaires pour administrer les élections des commissions scolaires. Lors d'élections partielles, les déclarations de candidature sont soumises directement à Élections Yukon. C'est Élections Yukon qui administre les élections partielles.

**Personnes candidates :** Les candidates et les candidats sont des personnes qui cherchent à se faire élire comme commissaires de la CSFY. Il doit s'agir de personnes habilitées à voter dont la candidature est appuyée par au moins trois personnes également habilitées à voter (voir Personnes habilitées à voter). Après avoir approuvé leur déclaration de candidature, le directeur général des élections les déclarera candidates ou candidats.

**Personnes candidates inéligibles :** Les personnes employées dans une école administrée par la CSFY, peu importe l'organisation ou le gouvernement qui les emploie, ne sont pas éligibles à un poste de commissaire de la CSFY. Les personnes employées dans une école administrée par la CSFY peuvent toutefois se présenter aux élections si elles déposent une déclaration d'inéligibilité avec leur déclaration de candidature. La déclaration d'inéligibilité indique que si la personne est élue, elle remédiera aux motifs d'inéligibilité dans les 30 jours suivant le jour du scrutin, soit le 27 avril 2026.

En cas de doute quant à votre lien d'emploi avec une école administrée par la CSFY, communiquez avec **Richard Poirier**, agent de liaison avec les conseils scolaires (ministère de l'Éducation) au **867-667-8226** ou à [richard.poirier@yukon.ca](mailto:richard.poirier@yukon.ca) dès que possible avant de soumettre votre déclaration de candidature.

**Éligibilité des personnes candidates** : Les candidates et candidats doivent être habilités à voter au moment où ils déposent leur déclaration de candidature (voir Personnes habilitées à voter).

**Information publique** : Des documents électoraux seront publiés au [electionsyukon.ca/fr](http://electionsyukon.ca/fr), notamment :

- des avis de présentation des candidatures (les candidatures doivent être soumises à Élections Yukon entre le 2 avril et le 16 avril 2026 à 12 h);
- des avis de scrutin (énumérant toutes les options de vote, y compris les lieux, les dates et les heures de vote);
- des listes des candidates et candidats élus (par acclamation ou à la suite d'une élection).

Une fois votre déclaration de candidature approuvée, votre candidature sera affichée sur le site Web d'Élections Yukon ([electionsyukon.ca/fr](http://electionsyukon.ca/fr)).

## PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

**Période de mise en candidature** : La période de mise en candidature pour l'élection partielle de 2026 de la CSFY s'étend du jeudi 2 avril au jeudi 16 avril à 12 h. Il est à noter qu'aucune déclaration de candidature ne sera acceptée après cette période puisque la *Loi sur l'éducation* l'interdit.

**Début de la période de déclaration des candidatures** : Vise l'élection d'une ou un commissaire pour la Commission scolaire francophone du Yukon le lundi 27 avril 2026.

**Déclaration de candidature** : Une candidature doit être appuyée par au moins 3 personnes habilitées à voter (voir Personnes habilitées à voter). Pour présenter une candidature, il faut utiliser le formulaire prescrit accessible au [electionsyukon.ca/fr/elections-scolaires/commissions-scolaires](http://electionsyukon.ca/fr/elections-scolaires/commissions-scolaires). Sur cette page, vous trouverez également des directives sur la façon de remplir la déclaration de candidature.

Les déclarations de candidature dûment remplies peuvent être soumises en personne :

- au bureau d'Élections Yukon situé au 402, rue Hanson (2<sup>e</sup> étage) à Whitehorse.

Il est également possible d'envoyer une déclaration de candidature par courriel à [schools@electionsyukon.ca](mailto:schools@electionsyukon.ca) à condition d'y joindre une déclaration faite en présence d'un témoin.

Les déclarations peuvent être attestées par l'une des personnes suivantes :

- agente ou agent électoral d'Élections Yukon;
- chef d'une Première Nation du Yukon;
- chef adjointe ou chef adjoint d'une Première Nation du Yukon;
- notaire public.

Une déclaration de candidature peut être rejetée si elle :

- est incomplète;
- n'affiche pas le nombre requis de personnes habilitées à voter ou comporte des personnes non habilitées à voter;
- est remplie de façon incorrecte;
- est reçue après la période de déclaration des candidatures (au plus tard le jeudi 16 avril à 12 h).

Si votre déclaration de candidature est rejetée, vous :

- serez informé par la direction du scrutin ou par Élections Yukon de la raison du rejet et de la façon de la corriger;
- aurez la possibilité de corriger votre déclaration et de la soumettre à nouveau avant le jeudi 16 avril à 12 h.

**Il est recommandé de soumettre sa candidature le plus tôt possible pour permettre la résolution de tout problème lié à la déclaration de candidature avant la date limite.**

Une fois votre déclaration de candidature approuvée :

- vous recevrez un reçu à l'adresse courriel indiquée sur votre déclaration de candidature (si vous n'indiquez pas d'adresse courriel, il sera envoyé à votre domicile);
- votre candidature sera affichée sur [electionsyukon.ca/fr](http://electionsyukon.ca/fr);
- vous aurez la possibilité de soumettre une photo et une courte biographie pour publication sur la liste des personnes candidates au [electionsyukon.ca/fr](http://electionsyukon.ca/fr).

**Clôture de la période de déclaration des candidatures** : La date limite pour la réception des déclarations de candidature est le jeudi 16 avril 2026 à 12 h. Il est à noter qu'aucune déclaration de candidature ne sera acceptée après cette période puisque la *Loi sur l'éducation* l'interdit.

Si plusieurs candidatures sont approuvées, une élection devra avoir lieu. Le cas échéant, **le scrutin** aura lieu le lundi 27 avril 2026. Il sera possible de voter en ligne.

S'il n'y a qu'une seule candidature, la personne candidate sera déclarée élue par acclamation.

## PHOTO ET BIOGRAPHIE DES PERSONNES CANDIDATES

Les candidates et candidats approuvés peuvent soumettre une photographie et une courte biographie pour publication sur le site Web d'Élections Yukon.

Les **photographies** doivent :

- avoir été prises au cours des 12 derniers mois;
- présenter une vue de face de la tête et des épaules de la personne candidate;
- ne pas comporter de couvre-chefs (sauf pour des motifs religieux ou médicaux).

Vous devez fournir une photo d'une résolution d'au moins 500x500 pixels sous forme de fichier numérique dont la taille ne dépasse pas 2 Mo.

Les **biographies** ne doivent pas dépasser 200 mots. Si une biographie contient plus de 200 mots, seuls ses 200 premiers seront publiés. Les biographies doivent être soumises en format numérique.

Les **coordonnées de la personne candidate** peuvent figurer dans la biographie et être mises à jour au besoin pendant la campagne électorale.

Les photos et les biographies doivent être approuvées par Élections Yukon, après quoi elles seront mises en ligne dès que possible.

**Candidate ou candidat**  
**Commission scolaire francophone du Yukon**  
**Commission scolaire francophone du Yukon Candidate**



**JEAN FRANÇOIS RENO**  
**Phone / Téléphone :** (867) 555 – 1234  
**Email / Courriel :** Jean.Fr.Reno@gmail.com

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Quisque nisl eros, pulvinar facilisis justo mollis, auctor consequat urna. Morbi a bibendum metus. Donec scelerisque sollicitudin enim eu venenatis. Duis tincidunt laoreet ex, in pretium orci vestibulum eget.

## PERSONNES HABILITÉES À VOTER

Les personnes habilitées à voter peuvent :

- présenter leur candidature aux élections générales de la CSFY;
- appuyer une candidature aux élections générales de la CSFY;
- voter aux élections générales de la CSFY.

Pour être habilitée à voter, une personne doit, à la date du scrutin (lundi 27 avril 2026) :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être âgée d'au moins 18 ans;

**ET**

- avoir des droits visant la minorité linguistique au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui comprennent :
  - langue française : la première langue apprise et encore comprise est le français,
  - éducation au primaire : une partie de l'éducation primaire au Canada a été faite en français langue première<sup>1</sup>,
  - continuité familiale : un parent<sup>2</sup> dont l'enfant reçoit ou a reçu une partie de son éducation primaire ou secondaire en français langue première<sup>1</sup>;

**OU**

- être le parent<sup>2</sup> d'un élève qui fréquente une école, un programme ou une garderie relevant de la Commission scolaire francophone du Yukon.

## ORDRE D'APPARITION DES NOMS SUR LE BULLETIN DE VOTE

L'ordre dans lequel le nom des personnes candidates apparaîtra sur le bulletin de vote en ligne sera déterminé par un tirage au sort. Le tirage aura lieu au bureau d'Élections Yukon, situé au 402, rue Hanson, à Whitehorse, à 14 h le jeudi 16 avril 2026.

Les candidates et candidats peuvent assister au tirage au sort à titre de témoins.





## OPTIONS DE VOTE

Il n'y aura que deux moyens de voter à l'élection partielle : le vote par correspondance et le vote en ligne. Il ne sera pas possible de voter en personne.

---

<sup>1</sup> Les études dans une école d'immersion française sont exclues.

<sup>2</sup> Parent désigne un parent biologique ou adoptif, une personne qui a légalement un droit de garde ou une personne qui assume généralement le soin et la surveillance de l'enfant.

Option de vote	Dates	Processus	Vote dans les écoles	Vote à tout endroit
<p><b>Vote par correspondance – Par la poste</b></p> <p>Présentation de la demande. Envoi de la trousse de vote aux électeurs.</p> <p><b>NOTE :</b> Avant de choisir cette option, il est important de tenir compte des délais de livraison du courrier et des retards possibles liés à l’envoi et à la réception des bulletins.</p> <p>Bien qu’il s’agisse d’un bulletin de vote postal, il n’est PAS obligatoire de le renvoyer par la poste – le mode de fonctionnement est similaire à celui des « bulletins de vote spéciaux » utilisés pour d’autres élections.</p>	<p><b>Du 2 avril au 16 avril</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyez une demande en ligne, par courrier ou par courriel avec une preuve d’identité.</li> <li>• Faites le serment d’admissibilité pour l’identification.</li> <li>• Vous recevrez une trousse de vote comprenant un bulletin de vote en blanc après le traitement de votre demande.</li> <li>• Le bulletin de vote rempli et l’enveloppe de certification signée doivent parvenir à Élections Yukon avant 20 h le lundi 27 avril (fermeture des bureaux de vote). Ils peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ retournés par la poste (enveloppe adressée et affranchie fournie);</li> <li>○ déposés dans la boîte de dépôt de l’édifice Jim-Smith.</li> </ul> </li> </ul>		 <p>Demande en ligne ou par courriel à <a href="http://electionsyukon.ca/fr">electionsyukon.ca/fr</a>.</p> <p>Envoi postal par Élections Yukon jusqu’au 16 avril.</p> <p>Examen d’autres options si possible.</p>
<p><b>Vote en ligne (par Internet)</b></p> <p><b>NOTE :</b> Cette option s’articule comme le processus de vote par correspondance; les demandes doivent être faites avant le lundi 27 avril à 19 h.</p>	<p><b>Du vendredi 17 avril au lundi 27 avril</b></p> <p>Demande : Les demandes en ligne commencent le vendredi 17 avril à 10 h et se terminent le lundi 27 avril à 19 h.</p> <p>Vote : Les votes peuvent être exprimés jusqu’à la fin du scrutin le lundi 27 avril.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentez une demande en ligne – une adresse courriel unique doit être fournie (n’utilisez pas une adresse courriel partagée).</li> <li>• Téléversez une preuve d’identité ainsi que le serment d’admissibilité.</li> <li>• Une fois votre demande approuvée, vous recevrez une confirmation et un NIP qui vous permettra d’accéder à votre bulletin de vote. La connexion exige le NIP et les renseignements de l’électeur.</li> <li>• Date limite pour présenter une demande : lundi 27 avril à 19 h.</li> <li>• Date limite pour voter : lundi 27 avril à 20 h.</li> </ul>		 <p>Demande et vote.</p> <p>S’articule comme le processus de vote par correspondance.</p> <p>Présentez votre demande en ligne sur <a href="http://electionsyukon.ca/fr">electionsyukon.ca/fr</a>.</p>

## JOUR DU SCRUTIN

### **Représentante ou représentant de la personne candidate :**

Une personne candidate peut désigner une personne pour la représenter le jour du scrutin dans les bureaux de vote. Les candidates et candidats peuvent nommer plus d'une personne pour les représenter, mais une seule de ces personnes par candidate ou candidat peut être présente dans un même bureau de vote.

Pour nommer une représentante ou un représentant, une personne candidate doit remplir le formulaire 101 (formulaire 6/6A) accessible au [ElectionsYukon.ca/fr](https://electionsyukon.ca/fr). La représentante ou le représentant doit apporter le formulaire dûment rempli au bureau d'Élections Yukon. Un porte-nom lui sera fourni.

Les représentantes et représentants ont le droit :

- d'observer le déroulement du scrutin;
- de contester l'admissibilité d'un électeur;
- d'observer la validation des enveloppes-certificats;
- de recevoir une feuille de comptage vierge;
- d'observer le dépouillement du scrutin;
- de s'opposer à l'acceptation d'un bulletin de vote;
- d'agir en tant que témoin et de signer des formulaires et des sceaux officiels;
- de recevoir une copie du relevé du scrutin.

**Résultats :** Les résultats seront publiés sur le site Web d'Élections Yukon ([ElectionsYukon.ca/fr](https://electionsyukon.ca/fr)) mesure qu'ils seront connus le 27 avril 2026. À moins d'une demande contraire, une copie du certificat de recensement des votes sera envoyée à toutes les personnes candidates par courriel après le recensement officiel des votes le 28 avril 2026.

## FOIRE AUX QUESTIONS

### **Puis-je voter plus d'une fois?**

Non. Vous ne pouvez voter qu'une seule fois, même si vous avez des enfants qui fréquentent plus d'une école de la CSFY.

### **Si je suis employé dans une école relevant de la CSFY, suis-je éligible à l'élection des commissaires de la CSFY?**

Oui. Vous pouvez présenter une déclaration de candidature si vous y joignez une déclaration d'inéligibilité. Si on vous élit, vous devrez remédier aux motifs d'inéligibilité dans les 30 jours suivant le jour du scrutin, soit le 27 avril 2026.

### **Si je suis employé dans une école relevant de la CSFY, ai-je le droit de voter à une élection de la CSFY?**

Oui. Tant que vous êtes une personne habilitée à voter, vous pouvez voter aux élections générales de la CSFY.

### **Si je suis employé dans une école relevant de la First Nation School Board, suis-je habilité à voter et à me porter candidat aux élections de la CSFY?**

Oui. Tant que vous êtes une personne habilitée à voter, vous pouvez voter et présenter votre candidature aux élections générales de la CSFY.

### **Puis-je retirer mon nom après avoir déposé ma déclaration de candidature?**

Oui. Vous pouvez retirer votre nom à tout moment après la clôture de la période de déclaration des candidatures et avant l'ouverture des bureaux de vote le jour du scrutin. Vous devez fournir un avis écrit de votre retrait à la direction du scrutin de la commission scolaire ou à Élections Yukon. L'avis écrit annonçant votre retrait peut également être envoyé à [schools@electionsyukon.ca](mailto:schools@electionsyukon.ca).

### **Que se passe-t-il s'il n'y a qu'une seule personne candidate après la clôture de la période de déclaration des candidatures le 16 avril?**

La seule personne candidate sera élue par acclamation.

### **Que se passe-t-il s'il y a plus d'une personne candidate après la clôture de la période de déclaration des candidatures?**

Un avis de scrutin sera publié et une élection partielle aura lieu.

**Quand le mandat commence-t-il?**

Le mandat commence dès qu'une personne candidate sera déclarée élue. S'il y a acclamation, la personne candidate sera déclarée élue après la clôture de la période de déclaration des candidatures, le jeudi 16 avril 2026 à 12 h. S'il y a un scrutin, une personne candidate sera déclarée élue après le recensement des votes, le mardi 28 avril 2026 à 12 h. Un commissaire doit être assermenté avant de pouvoir entrer en fonction.

**Quand le mandat prend-il fin?**

Les commissaires sont élus pour un mandat de trois ans. La prochaine élection générale se tiendra en novembre 2028.

**Où puis-je me renseigner sur le rôle des commissaires de la CSFY?**

Vous pouvez consulter le [commissionscolaire.csfy.ca](https://commissionscolaire.csfy.ca).

---

**Avec qui puis-je communiquer si j'ai d'autres questions?**

Les personnes suivantes seront en mesure de vous aider :

- Marc Champagne, directeur général, CSFY – 867-667-8680 – [marc.champagne@yukon.ca](mailto:marc.champagne@yukon.ca)
- Élections Yukon – 867-667-8683 – [schools@electionsyukon.ca](mailto:schools@electionsyukon.ca)